Table of Contents

Position VNEA sur le SCOT pays de Maurienne 2

But du document 2

Objectifs 2

PADD : 2

Diagnostic : 3

DOO et UTN structurantes : 3

Recommandations : 3

UTN S4 : Création d'un Club Med à Valloire 4

Justifications de l'opposition au projet S4 5

1 Préserver l'insertion paysagère et urbanistique 5

2 Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite 8

3 Préservation de la ressource en eau (défi 1, orientation 2, Objectif 4) 9

4 Protection des cours d'eau. 11

5 Epuration des eaux 11

6 Réhabilitation et réchauffement des lits (Défi 2, Orientation 3, Objectif 2) 13

8 Justification économique : 14

9 Impact du Club sur l'écosystème touristique actuel des Verneys : 15

10 Justification du maire : 16

11 Au Global : 16

UTN S5 Valmeinier-Orelle-Modane Liaison Croix du Sud Valmeinier (position en commun avec VAM) 17

Justifications de l'opposition au projet UTN S5 18

UTN S3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire) 19

Justifications de l'opposition au projet UTN S3 20

- Impact paysage en été et en hiver: 20
- Protection de la biodiversité : 20
- Impact sur les activités estivales : 20

Au global: 21

Remarques générales sur le SCOT 22

1 justification économique des UTNs structurantes ? Manque d'information du rapport de présentation 22

2 Transition énergétique 22

3 Enveloppe gravitaire des Domaines 22

4 Synthèse en commun avec VAM 25

Position VNEA sur le SCOT pays de Maurienne

But du document

Ce document est à destination des adhérents pour exposer la position de l'association par rapport aux 3 UTNs qui sont décrites dans le SCOT pays de Maurienne (version arrêtée fin avril et qui nous a été communiquée par la Frapna Savoie en tant que PPC). Ces 3 UTNs concernent Valloire et le domaine skiable Thabor-Galibier et rentrent dans l'objet de l'association.

Objectifs

Les OBJECTIFS qui nous paraissent importants pour le SCOT « pays de Maurienne » sont :

- Préservation des espaces naturels et agricoles
- Protection des espèces en particulier des espèces protégées ou en situation difficile et des paysages, de la ressource en eau
- Pour les habitants (principaux, secondaires) et les vacanciers, une protection du cadre de vie et des vallées accueillantes (air , déplacements ...)
- Prise en compte des défis à venir avec le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité, la pollution de l'air

PADD :

D'une manière générale, nous sommes tout à fait d'accord avec les objectifs du PADD. Nous avons entouré en rouge des objectifs qui nous paraissent importants (voir document PADD du SCOT)

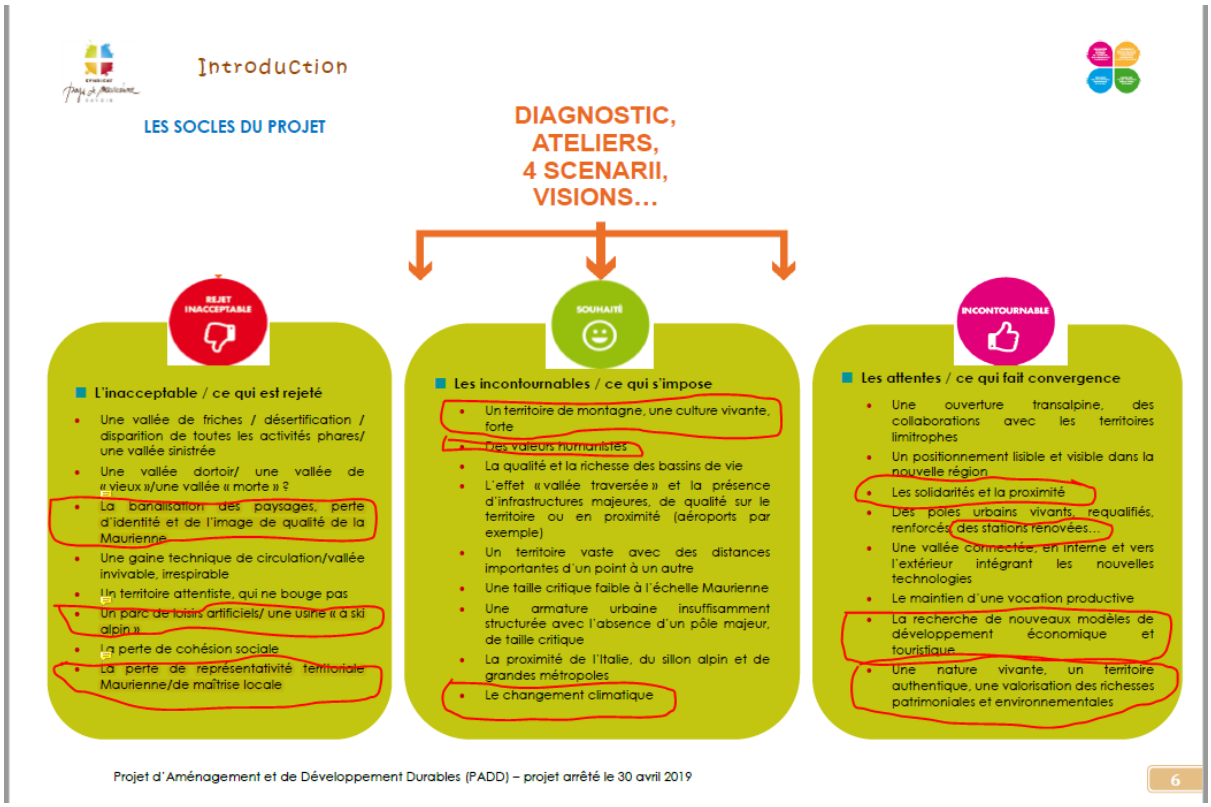

Diagnostic : De même, le document de diagnostic est également pertinent. Ce document relève bien quelles sont les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire.

DOO et UTN structurantes : Mais tout se gâte lorsque l'on passe aux engagements. Nous constatons simplement que les objectifs humanistes, solidaires, d'innovation, du PADD ainsi les analyses pertinentes du diagnostic (diversification, réhabilitation des lits froids,…) sont simplement ignorées dans la partie DOO en tout cas pour une partie des UTNs structurantes. On est dans le schéma où l'on prend de bonnes résolutions en début de projet et on s'empresse de ne pas en tenir compte et de demander des exceptions avec l'idée de continuer comme avant. Les bonnes résolutions attendront.

Recommandations :

Dans le document « justification des choix arrêtés », il est dit page 38 :

« Les UTN Structurantes suivantes [S1-S10] ne correspondent qu'à une partie réduite du projet touristique du SCoT …Il n'apparait donc pas dans les tableaux suivants les volets
- de diversification touristique (en été notamment autour du cyclo, de l'eau, de l'itinérance, des patrimoines fortifiés…),
- de réhabilitation du parc d'immobilier de loisir, de sa diversification et de sa remise en marché »

Nous prenons donc au mot les porteurs du SCOT. Puisque les UTN structurantes sont une partie RÉDUITE du projet touristique, notre proposition est d'éliminer certaines d'entre elles. Les 3 UTNs qui concernent Valloire et le domaine Thabor Galibier ne nous semblent pas pertinentes par rapport aux enjeux de la station de Valloire

- L'UTN S4 de création d'un club Med aux Verneys a pour but d'augmenter le nombre de lits de la station à des fins uniquement économiques mais en minimisant les nombreux impacts négatifs.
- Les UTNs S3 et S3 ont pour but d'agrandir le domaine skiable pour faire face à l'augmentation de la clientèle liée à l'UTN S4. Outre les impacts environnementaux négatifs, il est donc logique de s'y opposer en même temps que l'UTN S4.

Liste des UTNs à supprimer :

- UTN S 4 Valloire Création d'un Club Med à Valloire
- UTN S 5Valmeinier-Orelle-ModaneLiaison Croix du Sud
- UTN S 3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)

Pour les autres UTNs décrites dans le projet de SCOT pays de Maurienne (tel que arrêté au 30 Avril), nous]n'avons pas de compétence territoriale et nous nous appuyons sur la position de Vivre et Agir en Maurienne car nous n'avons pas de compétence territorial.

UTN S4 : Création d’un Club Med à Valloire

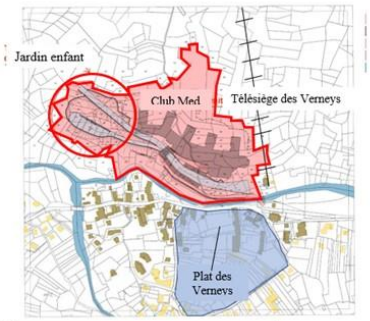

Localisation : L’opération se situe au hameau des Verneys au Sud de Valloire, à une altitude de 1600m, en rive droite de la Valloirette.

Nature :

L’UTN consiste à implanter un village de vacances Club Med sur la commune de Valloire. L’objectif est de développer une offre hôtelière haut de gamme durablement marchande absente de Valloire actuellement. Cette opération vise une clientèle haut de gamme internationale (4 et 5 tridents) ce qui permettra de diversifier la clientèle de Valloire en hiver et en été (fonctionnement 8 mois sur 12).

Dimensionnement et capacité :

L’opération comprend 1050 lits touristiques (environ 430 chambres) et intègre le logement d’environ 400 employés. La surface de plancher (SP) totale est de l’ordre de 40 000m² dont 6380m² de SP dédiés aux logements du personnel. L’emprise au sol est de 16 500m² pour les bâtiments sur un foncier de 24 300m² nécessaire pour le projet.

Une commercialisation dimanche/dimanche sera réalisée pour éviter d’engorger les accès les samedis de chassés croisés (en fond de vallée et sur l’agglomération chambérienne).

Justifications de l'opposition au projet S4

Pour nous, l'implantation d'un méga-village Club Med aux Verneys va à l'encontre des objectifs même du SCOT (DOO, PADD,…)

1 Préserver l'insertion paysagère et urbanistique

Ce double objectif se retrouve dans deux orientations du SCOT DOO qui vont de pair :

- Préserver et valoriser les grands et micro paysages de Maurienne (voir DOO, Défi 1, orientation no 2 page 12).
- Se positionner comme un **territoire de ressourcement authentique** « Made in Maurienne « (Voir DOO, Défi 2, orientation n3 page 27) avec **le développement d' « un hébergement de qualité » (voir page 28) mais aussi l'amélioration de « la qualité du cadre de vie** des stations pour **optimiser la fréquentation toute saison** » (voir page 35)

En ce qui concerne l'intégration urbanistique, Il est clair que, de par son ampleur, le projet d'installation d'un complexe hôtelier de 1460 lits dénaturera irrémédiablement le hameau des Verneys et lui enlèvera son authenticité. Il fera perdre à Valloire d'une manière générale son identité de « station-village » surtout portée par ses hameaux dont celui des Verneys.

Ce projet ne revêt pas le caractère « d'extension limitée », de « projet raisonnable », « de tourisme authentique et à taille humaine ». De par son impact sur le hameau des Verneys, il va à l'encontre du « développement d'un hébergement de qualité » , de « l'amélioration du cadre de vie » et de la « fréquentation 4 saisons » . Tous ces objectifs sont pourtant listés dans le DOO mais aussi pour la plupart dans la profession de foi de l'équipe municipale élue en 2018 qui porte ce projet !!

- Rappelons que 1460 lits c'est plus que la population permanente de Valloire, mais aussi plus que le nombre de lits existants aux Verneys (estimation 1200 lits) alors que le hameau est déjà très fréquenté en saison par toute la station qui s'y rend pour pratiques les activités suivantes : balades piétonnes , raquettes, chiens de traineaux, ski de fond et profiter de l'espace débutant et enfant sur un secteur bien ensoleillé en décembre-janvier. La fréquentation de toute la station y est donc importante.
- 1460 lits, ce sera un des plus grands complexes du Club jamais construits et cela afin d'optimiser sa rentabilité mais sans se soucier de l'intégration au sein du site choisi.
- Ce projet pose réellement la question de la capacité touristique maximale supportable sur le hameau des Verneys et à Valloire. S'il suffisait de construire pour que les touristes viennent toujours et encore, les choses seraient bien simples. En urbanisant au-delà du raisonnable le hameau alors que les vacanciers recherchent la nature et des paysages de montagne authentique ce projet aura un effet contreproductif sur la fréquentation toute saison et même lors des pics Il empêchera irrémédiable le développement d'un tourisme équilibré dans le temps sur la station.
- Voir la pétition « sauvegardons le hameau » des Verneys qui a atteint plus de 11 500 signatures. Les 2000 commentaires laissés par les signataires sont là pour rappeler le bon sens de cette analyse.
- Dans ce projet, on voit clairement que c'est la montagne qui doit s'adapter au Club Med alors que si le Club Med suivait son éthique, c'est lui qui devrait s'adapter à la montagne en réalisant un village de taille beaucoup plus modeste. (Sur le site du Club Med, on peut lire dans la section éthique : « Veiller à la conservation des sites », « se mettre au vert en conservant la nature », « L'histoire du Club Med, ses valeurs et sa culture lui ont permis, depuis 1950, de forger et de mettre en œuvre une conviction forte : les moments de bonheur qu'il propose à ses clients se partagent ; ils ne peuvent se vivre au détriment des autres ou de la nature. » etc….. Pour nous, tout cela ne reste que de belles phrases et nous regrettons que le Club Med ne le mette pas en pratique.

En ce qui concerne l'intégration paysagère, il y a tout lieu de pense que ce projet créera un véritable dommage. Nous vous renvoyons également au succès de la pétition.

- Certes, Il n'y a plus de parti architectural et de plan de masse dans le DOO ni le rapport de présentation du SCOT. Mais celui disponible dans le dossier UTN initial donne déjà une bonne idée de ce qui attend les valloirins (permanents ou vacanciers). En effet, même si une autre architecture est finalement choisie, il n'y aura pas de miracle compte tenu des fortes contraintes fonctionnelles : plus de 1400 lits avec plus 40 000 m2 de surface de plancher,

interconnexion entre les bâtiments pour la bonne circulation de la clientèle au sein du complexe, nombreux parking (400 voitures), aire semi-plane de ski débutants et de jardin d'enfants attenant au bâtiment alors que le site naturel est très pentu, etc…

- Cette absence de graphique est un gros manque dans le dossier SCOT. Comment peut-on juger de l'intégration paysagère de l'UTN , objectif majeur du DOO du SCOT, si il n y a pas la bonne information. Pour nous, ce projet UTN est donc trompeur en ne fournissant pas les données permettant d'évaluer et de se rendre compte du projet final sur ce critère important du DOO. La même remarque s'applique aux données économiques qui justifient le projet. Elles sont manquantes. Comment ce projet peut-il dont être justifié ?
- Le projet de complexe hôtelier, de par sa position surélevée sur LE versant préservé de l'urbanisation aux Verneys, aura un fort impact paysager depuis la route des Grandes Alpes qui monte au Galibier. Cette route mythique est très fréquentée de son ouverture en Juin et à sa fermeture en Octobre : TMJA (Taux moyen journalier automobile) de 2376 selon le Conseil Général 73 avec des pointes à 3700 véhicules jour sans parler des parcours cyclistes (400 vélos par heure en pointe la plupart des jours de l'été et le positionnement de la Maurienne en tant que « plus grand domaine cycliste du monde »). La route est aussi le lieu de retransmissions télévisées des épreuves du tour de France, du Criterium du Dauphiné libéré et d'autres courses très regardées etc…, . Depuis Les Verneys jusqu'au Col du Galibier, elle s'étend dans espace inscrit depuis 1945 pour le paysage et que le SCOT maurienne souhaite protéger et valoriser (voir carte du SCOT des entités paysagères à protéger page 12 du DOO). Avec le méga-projet du Club Med aux Verneys, quelle sera l'impression du voyageur, du cycliste, du téléspectateur traversant le hameau des Verneys et Valloire? Souhaitera-t-il y venir pour les sports d'hiver ? pour venir s'y ressource en été au sein d'ine nature « made in Maurienne ». Quelle est la cohérence entre l'urbanisation du hameau par un méga complexe hôtelier et la valorisation paysagère de la route du Galibier ?
- Autre impact sur le paysage : Le dossier UTN initial indique que le chantier produira 100 000 m^3 de déblais, l'équivalent d'un tas de 10m de large, 10 m de haut et 1km de long. Il est dit que 25% de ces déblais seront réutilisés sur le chantier mais, que pour le reste, il faudra trouver, sur la commune de Valloire, des sites où les déposer : pistes, chemins,…Ceci seront recouverts de déblais et créeront de grandes saignées dans le paysage, visible pendant les 8 mois sans neige et pendant de nombreuses années. Cette information est manquante dans le dossier UTN SCOT (DOO, rapport de présentation) rendant ce dossier fallacieux et trompeur.
- Idem pour l'endiguement de la rive droite qui va « canaliser » la Valloirette et qui va avoir un effet désastreux sur le paysage (voir point 4). Cette information est manquante dans tous le dossier SCOT.

●●●●○ Bouygues 4G 10:52 98 %

maurienne.fr

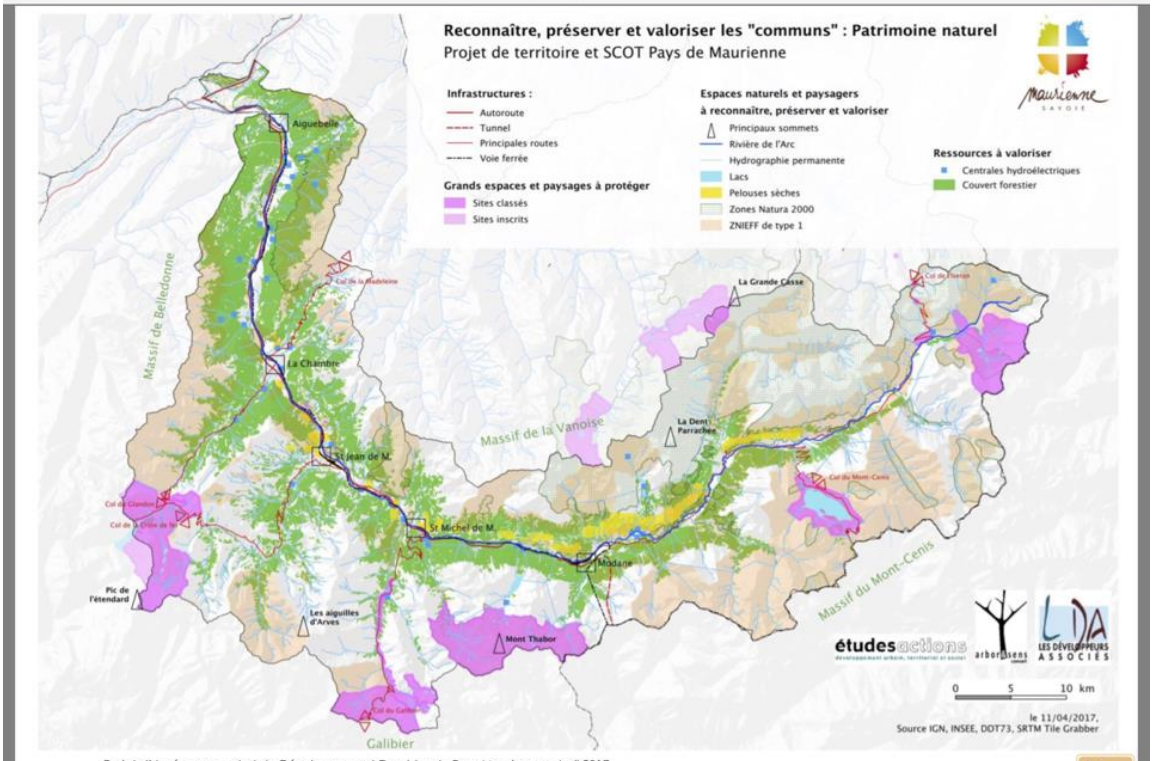

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Pays Maurienne - Avril 2017 18

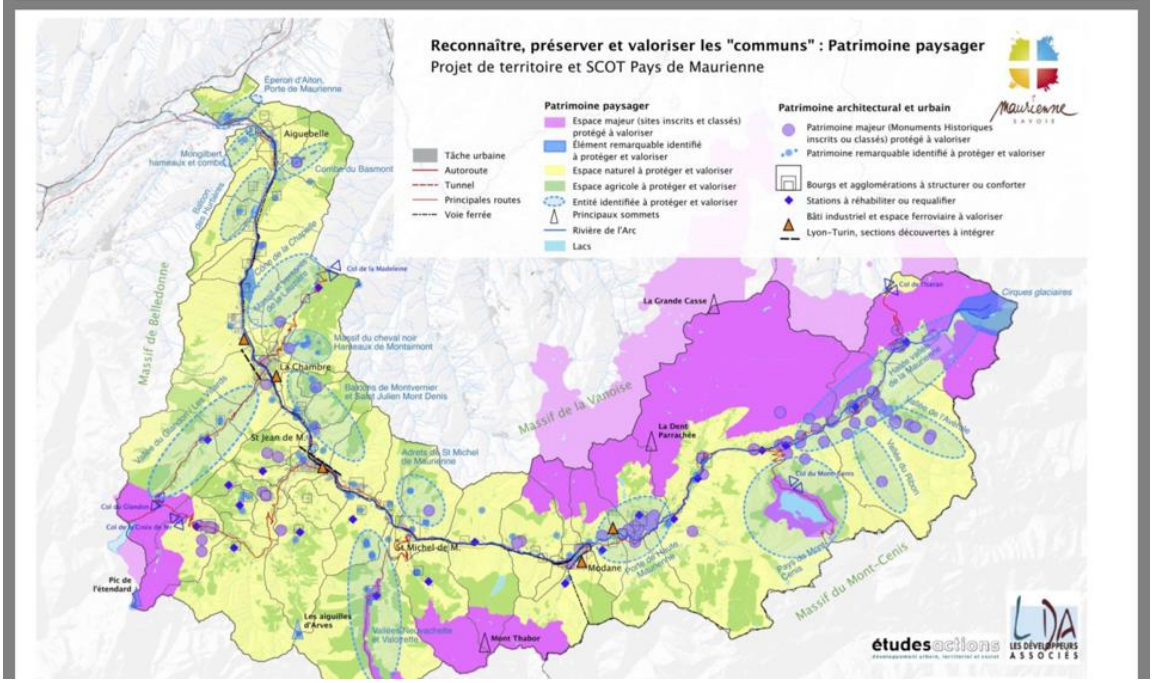

2 Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite

(Voir défi 1, orientation no 1, objectif 1). C'est un objectif qui est manifestement ignoré là aussi.

Même si les constructions vont s'étendre sur 2,4 ha de foncier (exactement 24 300 m2 selon l' évaluation environnementale du rapport de présentation page 111) ce sont approximativement 9 hectares de bois et de prairie avec leur faune et leur flore qui seront détruits par les travaux de terrassement si l'on en croit le plan de masse du 1er dossier UTN initial) . Cette différence est due au drainage et aux travaux pour se prémunir des risques : glissement, avalanche…sans compte la zone débutant. Ce point est manquant dans les documents du rapport de présentation rendant le dossier UTN SCOT fallacieux et trompeur.

La zone d'implantation abrite une zone humide qui est minimisée. Elle est qualifiée de petite dans les documents SCOT. Nous avons été constatés sur place. Cette zone humide n'est pas si petite que cela. La carte faite par le cabinet pour analyser les enjeux dans le dossier UTN initial parle d'elle-même. (Voir diagnostic Faune Flore du Rapport de présentation dossier UTN initial). Cette carte est reproduite ci-après. Il y a 40% de la zone en enjeux très forts et 40% en enjeux forts soit un total de 80%. Sur une zone initiale de 9ha, cela représente 6ha. Est-ce une cela une petite zone ?

Pour la Flore et la faune, les espèces qui seront impactées sont nombreuses : Selon la même étude du diagnostic faune flore, 170 espèces recensées pour la flore (p88), 5 espèces mammifères (p91), 11 espèces d'oiseau, 14 espèces d'invertébrées (p99). Nous avons ajouté ci-après la liste des espèces flore et faune avec un enjeu de conservation supérieur à fort : L'Orchis de Traunsteiner enjeu fort, La Laîche pauciflore enjeu très fort, la Swertie pérenne (espèce potentielle) enjeu très fort, Le Rougegorge familier enjeu fort, le Pinson des arbres enjeu fort , la mésange charbonnière enjeu fort, mésange noire enjeu fort, le bruant jaune (potentiel) enjeu fort)

Synthèse

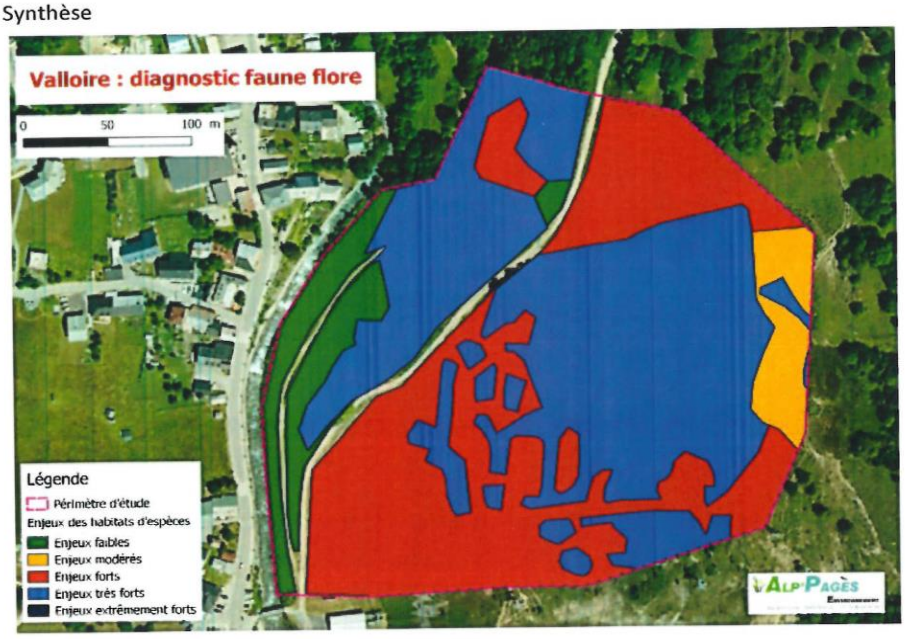

Tabl. 17 - Carte des enjeux des habitats d'espèces

Les boisements et zones humides accueillent un certain nombre d'espèces protégées qui réalisent tout ou partie de leur cycle biologique dans ces types d'habitats, d'où une qualification d'enjeux très forts. Tout impact sur ces habitats aura des répercussions sur les populations d'espèces protégées.

La prairie pâturée est un habitat communautaire, d'où un enjeu fort.

Les autres habitats peuvent accueillir des espèces protégées pour la réalisation d'une partie de leur cycle biologique, mais ne constituent pas le domaine vital de ces espèces, d'où des enjeux qualifiés de modérés à faibles.

3 Préservation de la ressource en eau (défi 1, orientation 2, Objectif 4)

C'est un objectif primordial. Il est aussi dans le SCOT et il faut bien dire qu'il est également minoré de manière fallacieuse avec ce projet du Club Med.

Le SCOT donne dans le document de justification du SCOT le tableau suivant

besoins de 240 m³/jour pour le Club Med. Le bilan besoin/ressource en situation actuelle et future fait apparaître les valeurs suivantes :

	BILAN BESOINS-RESSOURCES RESEAU AEP DE VALLOIRE (SECTEUR ALIMENTE PAR LE CAPTAGE DE FREDIERE)		
	Besoins de pointe	Ressources	Marge sur la ressource
Situation 2012 (Source: SDAEP réalisé en 2012)	3 000 m³/j	3 900 m³/j	900 m³/j
Situation actuelle (2018)	3 125 m³/j	3 900 m³/j	775 m³/j
Situation future avec Club Med	3 586 m³/j	3 900 m³/j	314 m³/j

Tableau 4 – Bilan besoins-ressources réseau AEP Valloire

Source : Dossier UTN du Club Med Valloire, janvier 2019

Pour nous, ce tableau ne démontre rien. Nous avons toujours de bonnes raisons de penser qu' avec ce projet, la situation de la ressource en eau à Valloire va devenir préoccupante : le Club Med, avec spa, piscine, est un très gros consommateur d'eau. Les chiffres du SCOT montrent un léger excédent de la ressource en eau potable (314m3/jour) avec une marge calculée à 8% (314 m3/jour) sur Février. Mais ce que ne montre pas le tableau c'est que ce calcul d'adéquation entre ressource et consommation doit être fait sur des pointes journalières nécessairement très fluctuantes.

- Dans la situation 2012 (source SDAEP, 1ere ligne), un taux maximum d'occupation des lits de la station de 75% est pris en compte dans les calculs théoriques de la consommation entérinant de facto une sous-fréquentation de la station. Il en est de même avec la situation actuelle 2018 (deuxième ligne). Conséquence du phénomène des lits froids, il y a effectivement beaucoup de lits non occupés pour une semaine donnée même en février. Accepter les ratios proposés, c'est accepter que ces lits ne puissent jamais être réchauffés puisqu'il n'y aura de toute façon plus assez d'eau pour tout le monde en Février !!!
  Ce point est d'autant plus critique que la consommation liée aux constructions futures déjà acceptées et programmées est largement sous-estimée, les études ne les prenant que **très partiellement** en compte.
- La consommation des canons à neige connectés au réseau d'eau a été comptabilisée négativement pour essayer de créer des marges de manœuvre. Mais ces canons vont devoir être connectés à un autre réseau ce qui va entrainer des coûts de changements conséquents.
- La commune est également en train de réduire les pertes pour fuite par de gros travaux faits à titre préventifs mais avec un réseau très étalé (La source de la Freydière est à plus de 8km de distance des Verneys. Les canalisations traversent une zone sujette à des glissement de terrain), le travail est considérable et source de coûts supplémentaires pour la collectivité. On voit aussi que l'on est en train de gratter la marge possible ce qui rendra la recherche d'économie ultérieure impossible.
- La dépendance de la commune sur une seule source d'eau potable éloignée est déjà source de problème (sans jeu de mots). Le maire ne peut que l'admettre alors que nous venons juste de sortir d'une période où la distribution d'eau potable a été très sérieusement perturbée pendant 15 jours soit du 17 Mai au 31 Mai 2019 L 'alimentation de la station s'est faite par bouteille d'eau pendant 1 semaine. Heureusement que nous étions en intersaison. Que ce serait-il passé en saison ?

- Les conditions climatiques ont une influence non négligeable sur la ressource en eau: Très récemment, le Préfet de la Savoie a encore dû prendre des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau, Valloire étant encore actuellement en situation de vigilance sécheresse. La fonte du glacier de la Clapière, qui s'accentue chaque année a et aura forcément une incidence sur l'approvisionnement en eau de la station, car ce glacier moribond alimente la principale source d'eau potable de Valloire. Or les calculs de vérification d'adéquation, suppose que la production d'eau sera stable à 3900m3 quoi qu'il arrive (voir colonne 2). Les chiffres fournis sont ceux de 2011 . Il n' y a eu aucune réactualisation et aucun chiffre sur l'évolution du débit de cette source depuis les année 1980 jusqu'à aujourd'hui. C'est évidemment une carence CRITIQUE du dossier UTN car la vérification de la disponibilité de la ressource en eau est absolument essentielle ! (Voir point suivant)
- Sur ce point, il est écrit page 110 du DOO : « La réalisation des projets d'hébergements ou d'équipements touristiques est conditionnée à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante, n'entraînant pas une fragilisation de la situation, ni des coûts économiques et environnementaux injustifiés ». Il apparait que nous ne sommes pas dans ce cas de figure au vu des points précédents.

4 Protection des cours d'eau.

Il s'agit d'un objectif du DOO (defi 1, orientation 1, Protection des cours d'eau) qui n'est pas atteint par ce projet UTN

Une digue a déjà été rajoutée en 2004 sur la Valloirette au niveau du hameau des Verneys avec l'ajout de gros enrochements en rive gauche suite à une crue torrentielle qui avait emporté la route des « Grandes Alpes » . L'autre rive est actuellement à l'état « sauvage ». Il est clair qu'avec la création du village du Club Med il sera nécessaire de créer une digue équivalent pour protéger le village du Club Med des crues torrentielles. Ceci va dégrader encore la biodiversité de ce cours d'eau et va avoir un impact notable sur le paysage : La Valloirette sera complétement canalisée !!! Comme en ville !

5 Epuration des eaux.

C'est forcément un enjeu majeur pays de Maurienne même si cela n'apparait pas comme tel dans le DOO (sauf erreur de notre part)

Il est dit page page 109 de l'évaluation environnementale du rapport de présentation pour l'UTN S4

Les eaux usées de Valloire sont dirigées vers la station d'épuration de Saint-Michel-de-Maurienne (intercommunale), STEP avec peu de capacité restante (0-20%). D'après les données du dossier UTN du projet, la charge nominale n'est atteinte à aucun moment de l'année. Le pic annuel (février) a atteint respectivement environ 81% et 67% de la charge nominale pour 2016 et 2017. La marge en situation actuelle est de l'ordre de plus de 30% en période de pics. Aussi, le nombre d'environ 1 450 lits supplémentaires représenté par le projet induirait un volume estimé de 200L/j/lit, en période de pic (hypothèse d'un taux de remplissage à 100%), soit environ un volume en équivalent habitant d'environ 4,3% de la capacité de traitement de la STEP (pics). Le projet est donc en adéquation avec la capacité de cet équipement.

Le dossier UTN du projet propose en mesure de réduction, la mise en place d'un bac à graisse afin de limiter les pics d'azote vers la station d'épuration. Cette installation individuelle permettrait de ne pas saturer la qualité des effluents.

Avec une STEP ayant une capacité restante de 0%-20%, on est déjà avec une station d'épuration proche de la saturation. Selon nos informations, les communes suivantes de l'intercommunalité dépendent de cette station : Valloire, Valmeinier, MONTRICHER-ALBANNE, SAINT-MARTIN-D'ARC, Saint-Martin la porte, Saint Michel de Maurienne.

Les mesures de la vérification STEP se basent sur la charge nominale OBSERVÉE en 2016 et 2017. Comme pour l'analyse sur l'eau, même si le pic observé en février laisse une certaine marge, nous estimons qu'il ne montre pas la vraie réalité de ce que pourrait être le pic à cause du phénomène des lits froids. Même au mois de février aka les propriétaires ne viennent pas la même semaine de Février et beaucoup de lits sont donc inoccupés. D'autre part, l'objectif affiché du DOO est de réchauffer 10% des lits froids et tièdes de Valloire/Valmeinier : aka 1700 sur un total de 17 000 lits froids et tièdes (voir tableau page 33 du DOO) Si cet objectif était atteint, les débits d'eau usées viendraient s'ajouter à ceux du Club Med. On aurait une marge STEP restante de seulement 10% par rapport saturation de la station d'épuration (selon les chiffres officiels) . Et que se passerait-il si les 17 000 lits froids et tièdes étaient réchauffés c'est-à-dire utilisées !!!!! Ce point montre qu'il y a déjà un problème de sous dimensionnement de la STEP. Ce problème est d'autant plus important que , comme pour l'eau potable, les chiffres utilisés ne prennent pas en compte l'urbanisation future qui a déjà été autorisée ainsi qu'un nombre de lits manifestement sous-évaluée (voir section 3 préservation de la ressource en eau)

La mise en place du projet Club Med va donc au minimum mettre une limite contraignante au « réchauffement des lits » ou pour dire les choses autrement tous les propriétaires de logements sur Valloire et Valmeinier (permanent/secondaires/vacanciers) ne pourront plus venir en même temps au risque de dépasser la capacité de traitement des eaux usées et de créer une pollution majeure. Bref, il s'agit d'une sorte de « surbooking » comme celui organisé par les compagnies aériennes » mais cette fois sur l'assainissement. Ce «surbooking» est organisé non pas sur quelques % (ceci serait peut-être acceptable pour éviter d'avoir des installations surdimensionnées) mais sur des dizaines de % (là on sort vraiment du raisonnable). Quelle en sera la conséquence ? Un point bloquant au « réchauffement » des lits froids et tièdes. Il faut bien en conclure qu'il faudrait une STEP plus grande et on arrêterait le programme de réchauffement des lits.

A noter que le SCOT prévoit un accroissement de la population de 0.45% sur la Maurienne. Si celle-ci devait augmenter dans ces proportions sur les communes concernées, ceci amplifierait le problème. Actuellement le SCOT prévoit 0% pour Maurienne Galibier mais quelle est la précision de cet objectif de prospective

A noter : Il est surprenant que le pic de la STEP soit enregistré en Février…. il est constaté par ailleurs que le pic de fréquentation des stations de ski est sur la semaine du Jour de l'an (voir par exemple rapport de présentation du PLU de Valloire 2012 et autres). Pour le calcul de la disponibilité de l'eau potable, il est normal que la période considérée soit celle de Février car cette période de fréquentation haute correspond à celle de l'étiage (basse eau de la source). Mais pour la vérification du dimensionnement STEP, c'est la vraie période de pic de fréquentation qui devrait être logiquement la période de pic STEP (aka Semaine du jour de l'an). Il est donc étonnant que la vérification STEP du SCOT annonce un pic en Février. Cette étude a-t-elle été fait de manière rigoureuse ?

6 Réhabilitation et réchauffement des lits (Défi 2, Orientation 3, Objectif 2)

Selon le DOO du SCO page 33 , le nombre de lits actuels seraient de 17 471 lits . Les objectifs seraient la construction de 1500 nouveaux lits (UTN club Med) et la réhabilitation de 1415.

	Lits existants				Réhabilitation				Nouveau
	Chauds	Tièdes	Froids	Total	Chauds	Tièdes	Froids	Total	Total
Valloire	5155	5045	7271	17471	183	505	727	1415	1500

Nous avons les remarques suivantes :

- Pour nous le nombre de lits existants est notoirement sous-évalué. Le nombre affiché pour 2015 n'est pas compatible avec les chiffres officiels des documents d'urbanisme de 2007 qui indiquaient déjà pour 1999 16 660 lits touristiques. Or entre 1999 et aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8 500 lits touristiques qui ont été construits. Nous devrions donc être autour de 25 000 lits touristiques. « A Valloire, plus on construit, moins il y a de lits !!!! ». Derrière cette boutade, il y a un gros point d'interrogation sur la fiabilité des chiffres fournis par les vrais porteurs du projet UTN (la SEM et la municipalité de Valloire) et qui ont donc intérêt de les minimiser.

- Pour nous, tant qu'il y aura la possibilité de « produire » de nouveaux lits (terme utilisé dans les documents du SCOT), il n'existera pas de réelle volonté de réhabilitation. A la fin de la période SCOT, on se rendra compte que 1500 lits nouveaux auront été construits mais qu'aucun ou très peu des 1415 lits auront été réhabilités. Pour mémoire, depuis les années 2000, on parle de réhabilitation à chaque procédure d'urbanisme et au cycle suivant, quelques années suivants, on constate que rien n'a bougé ou presque en termes de réhabilitation…ce qui n'empêche pas de réutiliser cette belle intention chaque fois dans les documents d'urbanisme suivants pour se donner bonne conscience tout en autorisant la création de nouveaux lits comme on le voit avec cette UTN S4.

L'immobilier touristique existant à Valloire est déjà très conséquent. Notre recommandation est donc d ' y stopper ce nouveau programme immobilier supporté par l' UTN S4 sous couvert de diversification , de montée en gamme et de fréquentation 4 saison pour se consacrer à la réhabilitation par un programme volontariste qui permettrait d'atteindre tout autant ces objectifs sans les inconvénients que nous pointons.

7 Développement Durable

Le DOO et PADD font référence à une exigence de développement durable (voir Defi 2 ORIENTATION 1 : Mettre en oeuvre une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle Maurienne intégrant l'exigence du développement durable)

L'évaluation environnementale du rapport de présentation fait l'évaluation de ce critère pour l'UTN S4 sous le titre « effet de serre » (voir page 113 sur 135)

Effet de serre : Les opérations de construction et les circulations des véhicules de chantiers auront un impact faible sur les émissions de gaz à effet de serre au regard de la phase d'exploitation et de la localisation du projet. 1050 nouveaux lits = env. 230 véhicules supplémentaires : faible en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, une part importante des touristes vient en bus. Augmentation limitée des émissions de GES sur la commune. La mise à disposition de mode de

transport collectif gratuit reliant le Village Club au cœur de Valloire participe à limiter les émissions de GES. Par ailleurs, les résidents du Village Club profitent d'un panel d'activités et d'animation sur place limitant les déplacements le temps du séjour

Cette analyse est tout à fait réductrice pour ne pas dire réductrice. Dans le rapport UTN initial, le Club Med annoncait par ailleurs une clientèle internationale à 60% : brésiliens, Israéliens, Turcs, Chinois, Américains,… Cette clientèle viendra donc en avion, source d'émission majeure de CO2. Alors que le transport domicile-station représente déjà 60% du bilan carbone des stations de ski, ce projet va entrainer donc une aggravation. Ne considérer que le trajet en bus de la clientèle du Club est trompeur et fallacieux. Il est clair que le modèle international proposé par le Club Med n'est pas vraiment durable. En tout cas, certainement pas si on en croit les études scientifique (GIEC,…) prospectives convergentes…Pourtant les constructions qui sont envisagées dans le contexte de cette UTN S4 , le seront pour des années. Que deviendront-elles si le Club venait changer de modèle et quitter Valloire ? Rappelons que en 2019, ce ne sont pas moins de trois villages du Club qui ont fermés : Chamonix, Avoriaz, Les deux Alpes et pas moins de 50 depuis le début des années 2000.

(Voir notamment paragraphe 4.5 "augmentation de l'impact carbone" de l'étude PACT (https://www.pact-tarentaise.com/lenquete)

8 Justification économique :

Il n'y a aucune justification économique dans le DOO mais également les documents du rapport de présentation du SCOT. Comment dans ces conditions justifier une UTN qui est source de multiples dégradations ? Comme indiqué au point 7, cette évaluation économique doit se faire globalement et non pas sur le projet industriel du Club Med qui peut être amené à changer dans quelques années comme mentionné au paragraphe précédent.

Lors de la réunion de concertation du 17 avril 2019, le Club Med a indiqué que les 2.4 Million d'euros de retombées économiques annoncées dans le dossier UTN initial des Verneys provenaient d'enquête auprès de la clientèle à Valmorel . Les clients volontaires devaient noter les sommes dépensées dans les magasins de la station. La méthode nous parait tout à fait imprécise et sujette à déviations. Les retours que nous avons confirment que l'effet "Tunnel" du Club Med existe bien. Les clients rentrent en début de séjour et n'en ressortent qu'en fin de séjour. Les dépenses à l'extérieur ne valent que pour un petit pourcentage de clients qui "sortent". L'analyse des résultats d'exploitation des commerces sur les sites internet Verif et info-greffe des stations ayant un Club Med ne permette pas de conclure à une croissance globale : certains augmentent, d'autres sont stables, d'autres diminuent.

De toute Facon, les 2.4 Millions d'euros ne représentent que 2 à 3% du chiffre d'affaire estimée de la station de la station de Valloire. Il faut donc relativiser son importance.

Nous estimons d'ailleurs que les mêmes retombées économiques que 1000 lits du Club pourraient être obtenues par un nombre bien inférieur des lits "traditionnels" (type hôtels,…). L'explication est qu'elle serait avec une clientèle qui consommerait réellement dans la station au lieu des lits "tunnel" du Club Med. Nous évaluons ce ratio de l'ordre de 5 sur la base de l'étude PACT et d'un entretien avec son auteur)

(Voir paragraphe 3 « Alors quels sont les avantages d'un nouveau Club Med ? » de l'étude PACT (https://www.pact-tarentaise.com/lenquete)

9 Impact du Club sur l'écosystème touristique actuel des Verneys :

Il existe actuellement dans le hameau 3 centres de vacances, 2 hôtels, de nombreux gites pour vacanciers,…. L'arrivée d'un méga « Club » va apporter de nombreuses altérations avec la sur-fréquentation des infrastructures existantes : trafic routier additionnel, pollution automobile y compris avec les navettes, queue au télésiège, conflits d'usage entre piétons, skieurs de fond, raquettistes, chiens de traineaux…, sonorisation des terrasses des restaurants du Club qui "profitera" aux vacanciers venant chercher le calme (même si le Club nous dit que tout se passera bien), pollution visuelle avec l'étalement des 70 000m3 de déblais sur les pistes et sentiers aux environs du Club sans parler des deux étés de gros travaux qui vont transformer le hameau en un gigantesque chantier. Ils feront fuir la clientèle traditionnelle des structures existantes sur le hameau. Le dossier UTN initial mentionne des retombées économiques positives. Mais il ne compte pas toutes ces retombées négatives qui n'ont pas été évaluées. Les décideurs partent du postulat qu'il suffit de construire toujours et encore pour que la clientèle vienne automatiquement. Si les choses étaient aussi simples, cela se saurait. L'augmentation du nombre de lits froids à Valloire ne vient-elle pas de l'augmentation de l'urbanisation qui rend la station moins agréable et attractive ? Ce point est d'ailleurs reconnu en creux par l'objectif **amélioration de la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison du DOO** (voir page 35)

A titre d'exemple, nous avons ajouté le tableau du Chiffre affaire de la station de Valomorel où un village club a été créé en 2012 . On peut voir que le Chiffre d'affaire est en baisse constante jusqu'en 2017 . Quelle peut-être l'explication si ce n'est la prise en compte des externalités négatives par la clientèle traditionnelle après l'installation du Club en 2012 alors que celui-ci a pourtant amené un nombre de client supplémentaires à la station ? Cela pourrait être une raison sérieuse qui validerait nos arguments.

	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	10 844 006	11 351 218	11 188 047	11 951 194	12 169 632
Charges d'exploitation	10 467 444	10 656 327	10 971 732	11 073 590	11 735 898
Bénéfice ou Perte	- 186 252	138 617	- 404 976	-78 708	- 627 457
Fonds propres	8 343 419	8 291 743	7 764 269	7 728 993	7 253 647
Immobilisations nettes	19 579 433	20 813 825	22 073 612	23 416 915	24 728 694
Trésorerie	-6 276 067	-4 428 393	-1 862 047	-2 250 480	68 089
Dettes financières	14 586 082	11 572 274	12 918 619	14 344 889	15 886 938
Total bilan	25 906 728	22 555 787	23 632 480	24 763 548	25 880 910
Frais financiers	98 739	179 346	285 061	380 618	414 525
Produits financiers	2 164		3 279	7 582	620
Salaires et charges	4 300 175	4 519 510	4 401 973	4 505 127	4 483 423
Nombre d'employés	102	108	111	112	93
	+ de détails	+ de détails	+ de détails	+ de détails	+ de détails

CA des remontées de Valmorel en baisse malgré le nouveau paquebot

Voir paragraphe 3.2 "Les retombées indirectes" de l'étude PACT (https://www.pact-tarentaise.com/lenquete).

10 Justification du maire :

Le maire justifie le projet Club Med par l'effet d'image « haut de gamme » sur la station qui attirera plus facilement la clientèle. Valloire est positionné comme une « station village. Nous mettons donc en question cet effet « haut de gamme » (aka problème de perte d'image) surtout quand les touristes auront vu le mega-village avec les nombreuses nuisances paysagères et urbanistiques. Au final, Valloire risque de n'être ni « haut de gamme » ni une « station village » .

Il justifie aussi le projet par un effet positif sur la démographie du village. Il craint que des magasins ou des services de première nécessité ne viennent à fermer à l'intersaison si la population de Valloire n'était pas suffisamment nombreuse. Nous comprenons ses craintes mais, si le club Med des Verneys se réalise, les saisonniers ne seront toujours pas présents à l'intersaison. Hormis quelques exceptions, ce n'est donc pas le Club Med qui va permettre d'augmenter la population à l'intersaison. Celle-ci ne sera pas rallongée comme il est d'ailleurs écrit dans le DOO (aka "fonctionnement 8 mois sur 12"). La directrice du Club Med, madame Barrault, a été clair sur ce point. Le Club sera ouvert 6 mois (4 mois en hiver et 2 mois en été en profitant des débuts et fins pour organiser des séminaires d'entreprise s'il y a de la demande. Le DOO est donc trompeur sur ce point.

Pour revenir aux craintes de Monsieur le Maire de Valloire, le problème de l'ouverture des commerces et service à l'intersaison pour nous à la propension des habitants à se fournir dans les commerces de fond de vallée pour bénéficier de prix plus bas. Ce n'est pas le Club Med qui résoudra ce problème. Au contraire, il ne fera que renforcer l'effet "pic de saison", rendant l' intersaison moins intéressante pour les acteurs économiques et donc entrainant des fermetures.

11 Au Global :

Un projet Club Med aussi gros ne peut pas être implémenté aux Verneys à Valloire pour toutes les raisons qui viennent d'être développées. Cette UTN S4 doit être retiré du SCOT.

En terme d'activité économique, plutôt que de créer un méga village "Club Med" aux multiples impacts négatifs, nous pensons que la station pourrait créer pour ses habitants un bénéfice économique équivalent en "réchauffant" 200 lits froids existants "traditionnels" plutôt que 1000 lit "tunnels" (voir section 8 Justification économique) . Cette alternative permettrait d'éviter toutes les externalités négatives du projet UTN S4 Club Med que nous avons pointées.

UTN S5 Valmeinier-Orelle-Modane Liaison Croix du Sud Valmeinier (position en commun avec VAM)

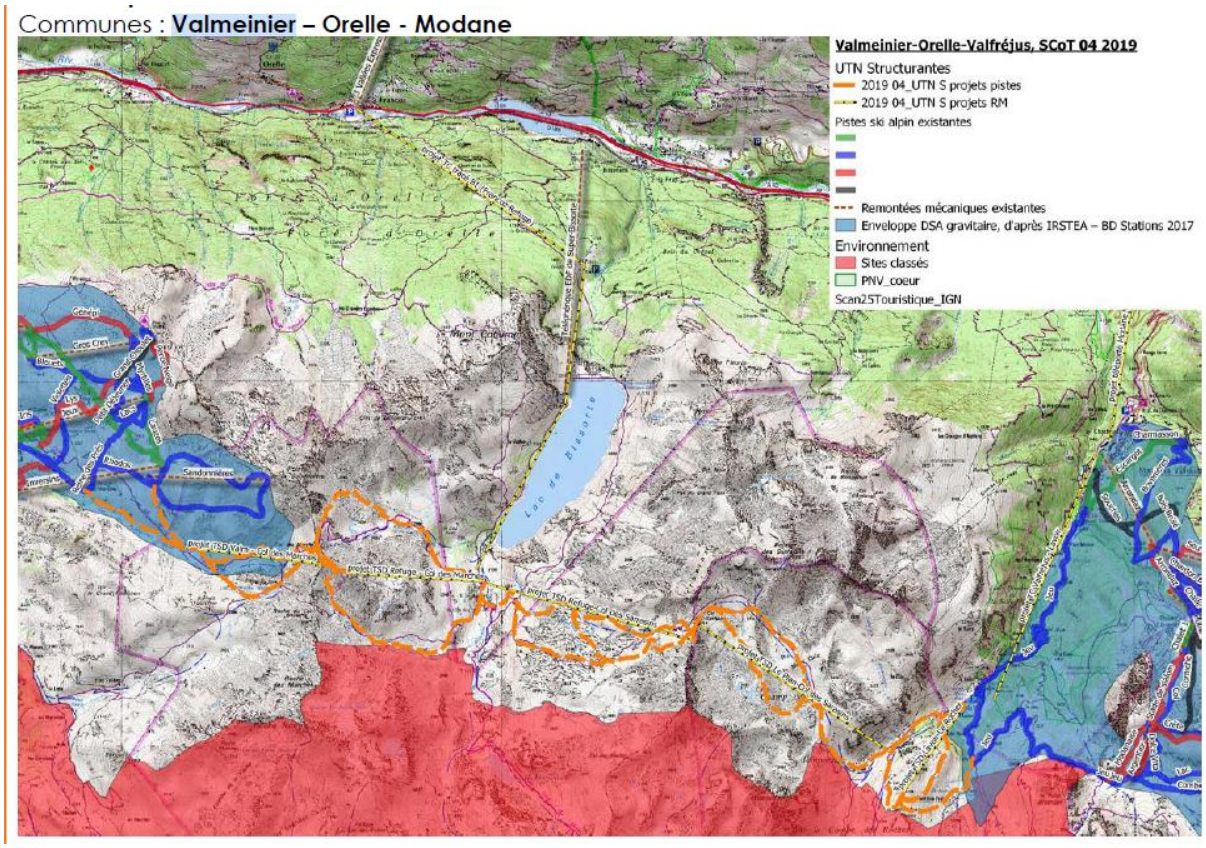

Nature :
L'objectif de cette liaison Croix du Sud est de redynamiser les offres actuelles des stations de Valloire, Valmeinier, Orelle et Valfréjus par la création d'un grand domaine relié axé sur un produit ski d'exception, en pleine nature, à plus de 2000m. Cette offre nouvelle de ski propre en pleine montagne sera accessible depuis les stations existantes de Valloire-Valmeinier et Valfréjus, mais également depuis le fond de vallée à Orelle.
L'UTN consiste donc à :
- la création de remontées mécaniques et pistes associées entre les DSA de Valmeinier et Valfréjus
- la création d'un accès-évacuation entre le fond de vallée (Orelle Francoz) permettant d'accéder aux Refuges des Marches, coeur du futur domaine skiable.
Dimensionnement et capacité :
- Création de 5 remontés mécaniques entre Valmeinier et Valfréjus et pistes associées pour relier le Lavoir à Valfréjus 1920m au secteur d'altitude de Valmeinier à 2200m en passant par le Col des Sarasins 2844m, le Refuge des Marches 2180m et le Col des Marches 2785m. Les pistes créées représentent une surface d'environ 85ha.
- création d'une remontée mécanique entre Orelle et le Refuge des Marches : Développée en 3 tronçon cette remonté mécanique représente un linéaire de 6,7km entre les altitudes 920m et 2180m.
- création d'une télécabine entre Valfréjus 1550m et le Lavoir 1920m le long de la piste du Jeu existante.

Justifications de l’opposition au projet UTN S5

Cette UTN une aberration écologique (destruction d'espaces totalement vierges), une aberration économique (coût exorbitant qui ne crée pas réellement un domaine skiable intéressant, longues traversées....) pour un bénéfice qui n’est pas en rapport

Nos remarques :

A-t-on mesuré l'impact du nécessaire équipement en neige de culture ?

C'est aussi un non-sens du point de vue sécurité : dés le Col des Marches, les zones avalancheuses sont nombreuses. En cas de mauvais temps ou/et de panne de remontées mécaniques, les skieurs se retrouvent bloqués dans une zone hostile, d'où l'intérêt de ce fameux hôtel-refuge, situé à mi-chemin entre Valmeinier et Val Fréjus, prévu à l'origine, que l’on ne voit pas apparaître sur la carte actuelle. On suppose un remplacement par le refuge des Marches ???

Ce projet est né historiquement dans les années 80. Il est très bien décrit ici : http://ski-valloire.net/dossier/cxsud.php. Son seul "intérêt" était de relier 3 stations en mal de renommée, 4 maintenant apparemment, puisqu'Orelle se joint aux 3 autres. A l'époque, Orelle ne pensait qu'à Val Thorens et ne voulait surtout pas entendre parler de la Croix du Sud.

Plus généralement, aucune étude économique, même sommaire n'a été réclamée aux communes demandant l'inscription de ces projets et n’est disponible ans dans ce rapport. Nous estimons le coût à 200M€. Mais aucun bénéfice n’est mentionné en rapport avec ce coût énorme ?

Les porteurs du SCOT ont , par ailleurs, "un discours" faisant état du changement climatique, mettant en avant le tourisme vert etc... etc... Avec ce projet UTN S5, nous sommes au summum de l’antithèse de ce discours. Revenons au bon sens de nos montagnes. Ce projet a pu faire du sens il y a 30 ans. Il faut bien se rendre compte que les zones équipées, artificialisées, attirent beaucoup moins les touristes à la recherche de nature et ne fait plus de sens.

En conclusion : Ce projet UTN S5 doit être retiré de la liste des projets UTN structurants du SCOT

UTN S3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)

Extension du domaine skiable dans le vallon de l'aiguille noire jusqu'au pas des Griffes.

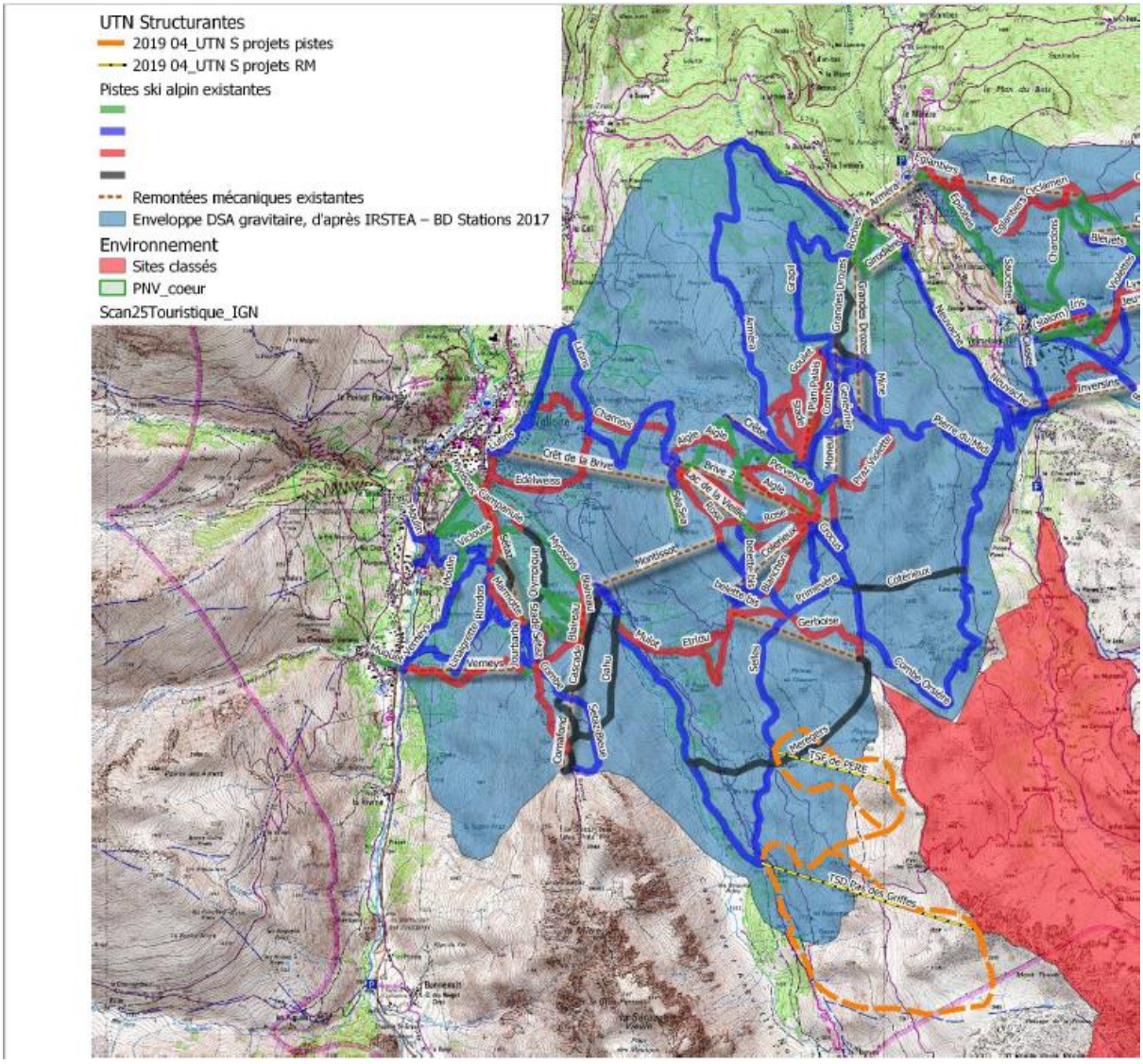

Nature : L'UTN consiste à créer 2 télésièges et pistes associées dans le secteur d'altitude de l'Aiguille Noir (Valloire). L'objectif est de conforter l'attractivité du DSA par la création de pistes tous niveaux dans deux sites d'altitudes offrant des conditions d'enneigement très favorables.

En amont de ces 2 créations, le DSA de Galibier Thabor va faire l'objet d'une modernisation importante de ces remontés mécaniques d'ici 2030. Le plan d'investissement envisage une reconfiguration de nombreux appareils pour faciliter l'accès aux secteurs d'altitude et optimiser les flux afin de s'adapter aux aléas climatiques. Ceci se traduit par de nombreux remplacements d'appareils dans l'enveloppe gravitaire du DSA mais également par la création d'une 2nde liaison entre Valloire et Valmeinier. Ces travaux se traduiront par la diminution du nombre de remontées mécaniques.

Dimensionnement et capacité : Création de 2 télésièges entre 2000m et 2675m dans le secteur de l'Aiguille Noire et pistes associées dont environ 12ha en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.

Justifications de l'opposition au projet UTN S3

- Impact paysage en été et en hiver: L'aiguille noire est un sommet « mythique » à Valloire. La vue très belle depuis les hameaux de l'Archaz mais aussi depuis le domaine skiable du Crey du Quart et de la Sétaz sera gâchée irrémédiablement par les 2 nouveaux télésièges et les pistes associées. Il est dit dans le SCOT que le secteur ne sera pas enneigé artificiellement mais il est probable que la SEMs pourra revenir rapidement sur cette mesure qu'elle pourra faire approuver sans passer par la case UTN.

- Protection de la biodiversité :

  - Les skieurs à la recherche de hors-piste redescendront directement sur Valmeinier dans la zone Natura 2000. Certains skieurs le font déjà (très rarement compte tenu de la montée) mais là, avec ce projet, tout le monde pourra le faire très facilement avec tout l'impact en terme de dérangement pour la faune (tétras, lagopèdes..). Pour nous, ce n'est pas en mettant l'arrivée des télésièges un peu en dessous de la ligne de crête comme il est proposé que cette menace sera éliminée.

  - Il y a quelques années, Il y a aussi eu une très grosse avalanche avec deux morts sur le secteur entre le téléski des grands plateaux et celui du pas des Griffes. Le secteur deviendra une source de risque pour la clientèle. Il faudra des déclenchement PIDA. Les tirs effraieront la faune et se propageront sur la zone Natura 2000 connexe.

- Impact sur les activités estivales : Le pas des Griffes est une très belle balade en été avec le sentier sur le versant Neuvachette à partir des Méregers et la vue sur l'Aiguille Noire. Il est également sur l'itinéraire du Tour du Thabor qui passe par le Col de Plagnette. Tout ce secteur est de plus en plus fréquenté l'été. Compte tenu du remblaiement des pistes et de la création des 2 télésièges, tout ce secteur deviendra inutilisable pour ces randonnées en été, comme cela l'a déjà été sur le Crey du Quart. Rappelons que ce sommet était un but de ballade autrefois mais il n'est plus pratiqué compte tenu des dégradations. Il y a aussi un Impact négatif pour les skieurs de rando en hiver qui arpente la ligne de crête Dans les deux cas, Il y aura donc disparition de randonnée estivales et hivernales. Ce sera une moins-value pour les stations de Valloire et Valmeinier.

- Justification SEM Valloire : La SEM justifie le projet par le fait que ce projet permettra d'accéder à des zones mieux enneigées tout en en abandonnant d'autres. Nous avons trois remarques :
  - De notre point de vue, Il s'agit plus d'une extension que d'un renforcement. Nous remarquons que, à ce jour, et à notre connaissance, personne ne s'est jamais

plaint que le domaine Valloire-Valmeinier était trop petit. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un transfert puisque la SEM n'indique pas les zones abandonnées

- Il n'y a aucune justification économique dans le dossier SCOT. Ce projet ne nous semble pas viable économiquement sans le projet Club Med qui ne nous semble pas pertinent. De nouvelles recettes (significatives) doivent être mise en face des nouvelles charges de cette extension ce qui veut dire une augmentation de la clientèle (par exemple avec un projet de type projet Club Med). D'une manière générale, tout le monde peut constater les tendances défavorables du marché du ski alpin. Elles doivent inciter à la prudence pour des investissements d'extension semi-publics qui sont garantis par la collectivité. Comme on dit, ici les décideurs ne seront pas les payeurs. Le nombre de skieurs décline, il faut l'admettre. Les investissements lourds et de longue durée alors que le réchauffement climatique fait peser des risques à terme, il faut les évaluer avec circonspection. Voir le rapport de la cour des comptes.
- La SEM ne démontre pas factuellement que cette zone présente un meilleur enneigement. Rappelons que les vents forts y sont fréquents. Ils chassent la neige en début de saison. Ils rendent souvent le ski très désagréable voir impossible. Ils complexifient l'exploitation avec le danger pour la clientèle de se retrouver bloquée exposée au froid. Selon nos propres constatations, de décembre à février, il y a souvent plus de neige en bas qu' en haut. Ce n'est qu'en fin de saison que l'on retrouve plus de neige en altitude. Est-il vraiment nécessaire pour deux mois d'équiper des espaces naturels vierges avec tous les dégâts collatéraux ?
- Même si ce n'est pas le plus important, Il manque des détails sur les plans: Il est dit qu'il y aurait une nouvelle remontée Valloire→ Valmeinier. On peut supposer qu'il s'agit du nouveau télésiège de Montissot ? Le téléski des grands plateaux doit également être remplacé par un nouveau télésiège qui n'est pas mentionné.
- Notre recommandation est que, plutôt que des extensions, la station devrait garder le domaine dans son enveloppe actuelle (avec quelques ajustements) et se diversifier vers des activités ne nécessitant pas d'investissements lourds et long terme à risque. Ceux-ci génèrent de fortes dégradations pour le paysage sans que leur pérennité soit assurée. Un autre modèle de développement existe qu'il serait irraisonnable de ne pas privilégier. Il nous semble que les skieurs de piste ont déjà de quoi faire avec les 150 km du domaine Valloire-Valmeinier qu'il faut maintenir mais pas étendre. Il faut donc développer des activités qui coûtent peu et n'abîment rien: la marche, la raquette à ski, le ski de fond, le VTT, l'observation des animaux, de la flore, les animations autour des activités traditionnelles,…etc…

Au global: Pour nous ce projet UTN S3 n'est que la continuation d'une fuite « en avant » sur Valloire. Il va détériorer irrémédiablement de très beaux paysages et rendra inutilisable cette zone pour un développement futur multi-activités si demain la neige venait à manquer et cela pour une bénéfice que nous estimons faible avec des investissements semipublics lourds et risqués garantis par la collectivité. Il va gravement perturber la faune d'une zone naturelle en permettant aux skieurs à la recherche de champs de poudre d'y accéder gravitairement sans parler des tirs PIDA. Il doit donc être retiré pour l'instant. A terme, il peut être envisagé dans une APPROCHE PHASEE en fonction de l'avancement du réchauffement climatique et en impactant le moins possible les zones naturelles utilisées l'été.

Remarques générales sur le SCOT

1 justification économique des UTNs structurantes ? Manque d'information du rapport de présentation

Il n'y a pas de justification économique sur tous ces UTNs structurantes. Comment est-il possible de valider leur justification alors qu'elles présentent par ailleurs des externalités négatives ? Le rapport de présentation a de nombreux manques sur des points importants :
Exemple : parti architectural , insertion paysagère : Comment est-il possible de juger de cet objectif sans cette information ?

2 Transition énergétique

Nous soutenons les mesures en faveur de la transition énergétiques. Nous pensons qu'elles pourraient aller plus loin. Les nouvelles constructions devraient prévoir/préconiser/obliger l'utilisation d'Energies Renouvelables. L'énergie solaire doit être favorisée avec l' installation de panneaux solaires (chauffe-eau, photovoltaïque,…) de manière obligatoire ou au moins prévue (sauf bien sûr les exceptions où il est prouvé qu'il n'y a pas l'ensoleillement suffisant). A cet égard, il est important que le SCOT impose des règles urbanistiques au PLU pour permettre aux constructions de ne empêcher l'ensoleillement des parcelles voisines (constructions en quinconce, limitation de la hauteur des constructions en limite,…pour permettre au moins l'ensoleillement des toits voisins)

3 Enveloppe gravitaire des Domaines.

Il est dit page 37 « Justification des choix du projet arrêté »

Définition : les enveloppes remontées mécaniques constitue un proxi des enveloppes de domaines skiables mais ne doivent pas être confondues avec ce dernier. Entre autres, ces enveloppes ne tiennent pas compte des particularités physiques du terrain. L'utilisateur de cette donnée devra donc veiller à n'utiliser que l'expression « enveloppes gravitaires de remontées mécaniques » quand il fait référence à cette information géographique afin de ne pas induire de confusion avec le périmètre réellement exploité à des fins de pratique du ski de descente. Ces enveloppes résultent d'un calcul réalisé par Irstea croisant les informations de la BD Alti (MNT à résolution de 25m) et les linéaires de remontées mécaniques de la BD Topo. Ces deux produits sont réalisés par l'IGN. Pour plus d'informations sur la méthode utilisée, se reporter à l'article Croisement de simulations numériques des conditions d'enneigement avec une base de données socio-économiques spatialisée des stations de sports d'hiver : description de l'approche, application aux Alpes françaises et introduction de la prise en compte des pratiques de gestion (damage et neige de culture), publié dans le journal La Houille Blanche, n°4, 2016, pp.66-84.

Dans le recours de la Sandonière, les APNs indiquaient que l'étude environnementale était incomplète car le télésiège permettait de couvrir une zone de 100 Ha et en tout cas d'atteindre directement par gravité le vallon des marches exclus de l'étude alors que le dossier de la SEMVAL ne concernait que les 17ha des pistes ouvertes. Le juge a considéré que c'était les 17ha de pistes qui devaient être considérés et que l'EE était donc valide. Or maintenant, le SCOT considère des enveloppes de DSA gravitaires que le juge n'a pas retenu.

Dans l'exemple ci-après on voit que la zone en bleu pour la Sandonnière déborde largement sur le vallon des Marches. Il sera d'ailleurs intéressant de montrer qu'avec le projet croix du sud, la méthode Irstea va mordre sur la zone Natura 2000. Les SEMs des différentes stations ne peuvent

pas avoir le beurre et l'argent du beurre !! Pour ce qui me concerne, maintenant que le juge a tranché, je pense que l'enveloppe des DSA doit se limiter à l' enveloppe des pistes tels que décrits dans les UTNs correspondantes lors de leur instructions. Qu'en pensez-vous ?

J'ai mis dans l'exemple de l'UTN la croix du Sud avec une flèche rouge sur le vallon des Marches qui est en zone bleue et que la SEMVAL considère dans l'enveloppe du domaine skiable !!!

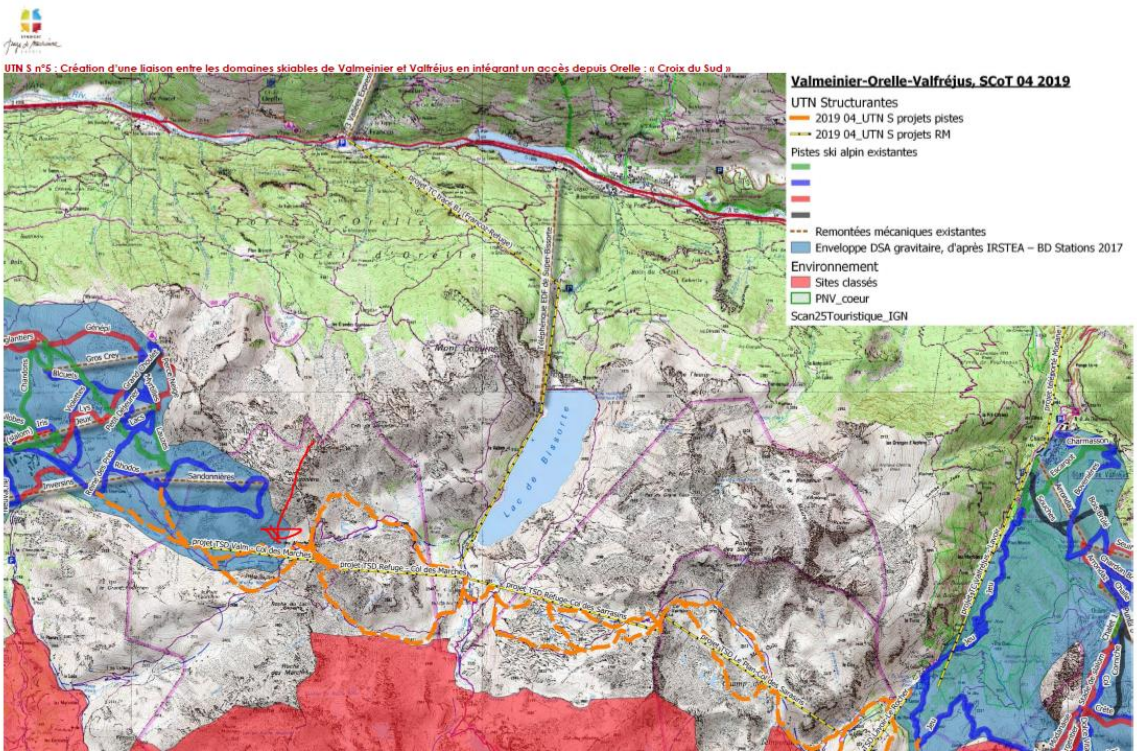

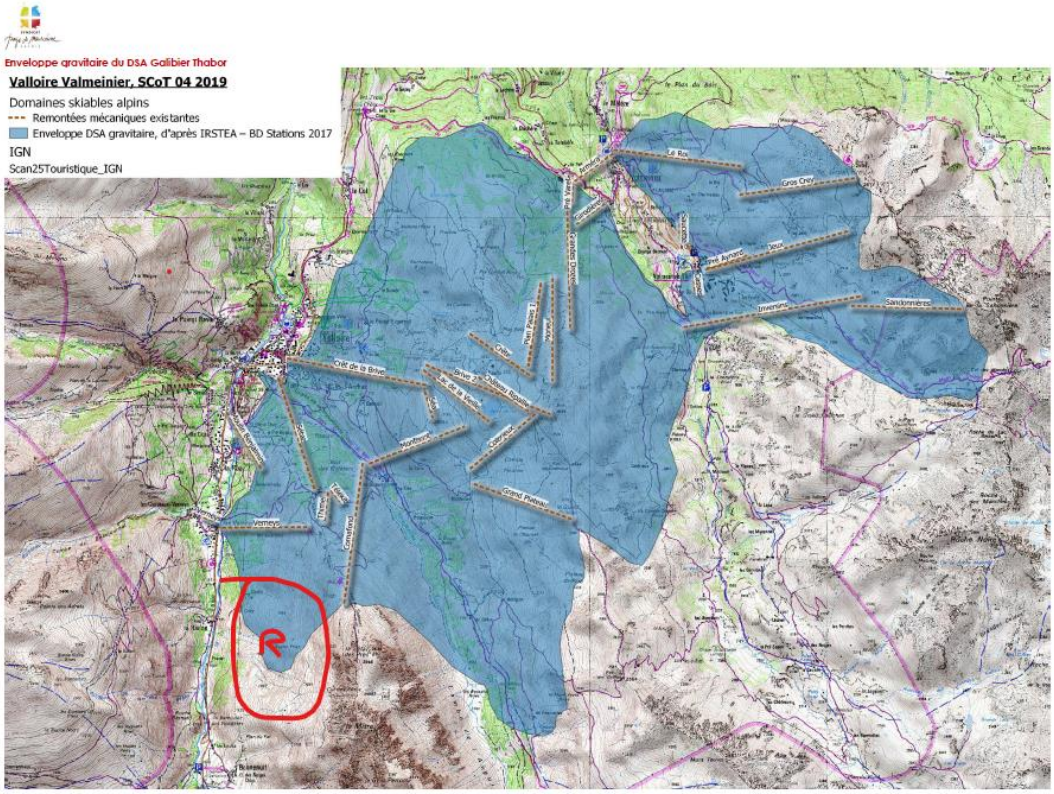
Enveloppe gravitaire du DSA Galibier Thabor
Valloire Valmeinier, SCoT 04 2019
Domaines skiables alpins
Remontées mécaniques existantes
Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA – BD Stations 2017
IGN
Scan25Touristique_IGN
R

Réserve
de faune sauvage
Wildlife conservation area
Pratique du ski interdite
Ski prohibited
Arrêté préfectoral du 07/03/2013
Lagopède
Chamois
Tétras Lyre
Perdrix bartavelle
Chevreuil
Valloire
GALIBIER THABOR

4 Synthèse en commun avec VAM

-Des principes vertueux(PADD p.10et13):optimiser et valoriser l'existant, privilégier les communs, mais des projets à l'encontre de ces principes, extension des DS vers le haut et interconnexion Croix du Sud rêve qui pouvait être valable il y a 30 ans mais qui est maintenant hors d'âge.

A noter qu'à cause du vent, le haut des domaines risque d'être immobilisé et déneigé. Val Thorens a des canons à neige à 2800 m d'altitude.

L'UTN prévoit un méga village Med mais pas de projet précis pour la création de nouveaux lits. Il n'y a aucune mesure concrète pour le réchauffement des lits froids, la diversification et l'activité 4 saisons.

-D'une manière générale, développer les microcentrales électriques a un impact environnemental fort pour un bénéfice finalement limitée.

- La plupart des torrents sont déjà captés pour les grands barrages.
- Il vaut mieux laisser libre cours à ceux qui restent car ces installations fourniraient de l'énergie à des périodes où elle est excédentaire et pas l'hiver où les cours d'eau sont au plus bas, voire gelés.
- Conditionner les nouveaux à un niveau de qualité écologique est antinomique.
- Mieux vaut utiliser les réseaux d'eau potable ou d'égouts.

En résumé, le SCOT ne prend pas en comptechanger de logiciel pour préserver l'avenir.